
Première évaluation Europass

Manuel Souto Otero, Javier Fernández, Albert Pijuan, Cristina Torrecillas, Clemens Romijn et Arjan Uwland

Document de synthèse - Rapport final de la DG de la Culture et de l'Éducation de la Commission Européenne

ECOTEC Research and Consulting Ltd

12-26 Albert Street
Birmingham B4 7UD
United Kingdom

W: www.ecotec.com

E: welcome@ecotec.com

Première évaluation Europass

Document de synthèse - Rapport final de la DG de la Culture et de l'Éducation de la Commission Européenne

28 Janvier 2008

ECOTEC Research and Consulting Ltd

Priestley House
12-26 Albert Street
Birmingham B4 7UD
UK
T:+44 (0)121 616 3600
F:+44 (0)121 616 3699
Website: www.ecotec.com

ECOTEC Research and Consulting Ltd

Avenue de Tervuren 13 A
B-1040 Brussels
Belgium
T: +32 (0)2 743 8949
F: +32 (0)2 732 7111
E: brussels@ecotec.com
Website: www.ecotec.com

Document de synthèse

En août 2007, la Commission européenne (DG de l'éducation et de la culture) a mandaté ECOTEC Research and Consulting Ltd. pour la réalisation de la « première évaluation Europass ». L'évaluation s'est focalisée en particulier sur la pertinence du cadre Europass et de sa structure de mise en œuvre ainsi que sur le niveau de satisfaction des objectifs globaux, spécifiques et opérationnels de l'initiative.

L'initiative Europass

Le cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications, Europass, a été établi par la Décision 2241/2004/CE du Parlement et du Conseil européens du 15 décembre 2004. Le cadre comprend actuellement cinq outils de transparence :

- le Curriculum Vitae Europass (rempli par tout individu pour présenter ses qualifications, son expérience professionnelle, ses capacités et compétences) ;
- Le Portfolio des langues Europass (rempli par tout individu pour présenter ses compétences linguistiques) ;
- le Supplément au certificat Europass (émis par les autorités qui ont délivré les certificats de formation et d'enseignement professionnels, pour donner des informations supplémentaires sur ces certificats afin de les rendre plus facilement compréhensibles, en particulier par des employeurs ou des institutions en dehors du pays émetteur) ;
- le Supplément au diplôme Europass (émis par des établissements d'enseignement supérieur à leurs diplômés accompagné de leur certificat ou diplôme afin de rendre ces qualifications académiques plus facilement compréhensibles, en particulier en dehors du pays où elles ont été décernées) ; et
- l'Europass-Mobilité (pour enregistrer toute période structurée qu'une personne a passée dans un autre pays européen à des fins de formation ou d'enseignement, renseigné par l'organisation d'accueil et celle du pays d'origine).

L'initiative Europass a pour objectif global d'encourager la mobilité des personnes en termes géographiques, éducatifs et professionnels, et ses buts primordiaux sont de favoriser une meilleure prise de conscience et un meilleur accès aux outils de transparence pour les personnes en formation, les enseignants, les formateurs, les employeurs et le personnel d'admission des établissements d'enseignement ; d'améliorer l'impact de la communication des outils de transparence existants ; d'améliorer les informations sur les problèmes liés à la transparence et à la mobilité et ; d'inspirer le développement d'outils de transparence supplémentaires.

L'initiative est mise en œuvre par le réseau des Centres Nationaux Europass sous la coordination de la Commission européenne. Le Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle (CEDEFOP) accueille le site Internet d'Europass et participe activement au suivi et au développement des outils Europass.

Objectif et étendue de l'évaluation

L'arrière-plan juridique de cette évaluation est l'article 15 de la décision 2241/2004/CE du Parlement et du Conseil européens du 15 décembre 2004 sur un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences, qui déclare que :

« d'ici le 1er janvier 2008 puis tous les quatre ans, la Commission doit fournir au Parlement et au Conseil européens un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de cette Décision, en se basant sur une évaluation réalisée par une entité indépendante ».

De ce fait, l'emphase de l'évaluation a été mise sur la pertinence du cadre Europass et de ses structures de mise en œuvre ainsi que sur le niveau de satisfaction des objectifs spécifiques et opérationnels de l'initiative. En d'autres termes, l'évaluation s'est focalisée sur la mesure dans laquelle les outils de transparence mis à la disposition des citoyens, sociétés et établissements d'enseignement par Europass sont *potentiellement* utiles et pertinents pour ces parties prenantes et à quel point ceux-ci sont *véritablement* utilisés et sur les effets de cette utilisation. Sur cette base, l'évaluation a fourni des recommandations pour l'amélioration du cadre Europass et de ses structures de mise en œuvre. En tant que telle, l'évaluation devait équilibrer une emphase sur la fonction « prospective » de l'évaluation (c'est à dire les leçons qui pourront être tirées pour une mise en œuvre future) et la fonction « rétrospective », (qui cherchait à justifier les fonds dépensés).

L'évaluation a porté sur la période courant depuis le début de la mise en place de l'initiative (1^{er} janvier 2005) jusqu'à la signature du contrat pour cette assignation (1³ août 2007). En termes d'étendue géographique, l'évaluation a couvert la Décision entière (32 pays). Pour documenter ses résultats, elle s'est appuyée sur une analyse documentaire, sur environ 50 entretiens avec les parties prenantes (Institutions UE, Centres Nationaux Europass (CNE), partenaires sociaux, associations d'étudiants, agences de recrutement, chambres de commerce), sur une étude en ligne auprès des bénéficiaires individuels (qui a reçu environ 1 450 réponses) et sur une étude par e-mail auprès des autres parties prenantes (qui a reçu plus de 90 réponses des CNE, EURES, de Bologna Promoters et d'autres parties prenantes).

Alors que l'évaluation s'est principalement focalisée sur le cadre Europass global et sa structure de mise en œuvre, une certaine attention a aussi été portée à l'évaluation des outils individuels qui constituent Europass, et leur relation avec d'autres initiatives de transparence et développements de politique complémentaires.

La suite de ce document de synthèse présente les résultats et recommandations principaux de l'évaluation.

Résultats principaux

L'évaluation a confirmé qu'il existe un besoin d'outils de transparence qui facilitent la mobilité professionnelle, éducative et géographique. Comme les documents de politique et la recherche sur la mobilité le soulignent, l'un des défis principaux auxquels les individus font face quand ils essaient de se déplacer est de clarifier leur capacités et compétences. L'évaluation a montré que les documents de transparence de l'Europass ont le potentiel de faciliter la mobilité et qu'ils peuvent être considérés comme un outil pertinent pour les

individus intéressés par le fait de travailler ou d'étudier à l'étranger, ceci ayant également le potentiel de fournir des avantages importants aux employeurs.

Europass vise un groupe cible très large et son but est de faciliter des types très différents de mobilité. En fait, l'initiative gagnerait à ce que les limites existantes de son éventuelle contribution à faciliter la mobilité (par ex. la contribution d'Europass à la mobilité varie par type de mobilité et il existe d'autres obstacles à la mobilité qu'un manque de transparence des compétences) soient plus claires. Les parties prenantes ont bien sûr considéré qu'Europass, en particulier le CV Europass, est actuellement plus adapté aux besoins des établissements d'enseignement qu'aux employeurs, vu le format actuel (en particulier en termes de longueur) et la nature des outils ainsi que des pratiques de recrutement qui prévalent dans ces deux types d'établissements. Europass est également considéré comme étant plus pertinent pour la mobilité internationale que pour d'autres types de mobilité professionnelle ou géographique. Europass est donc globalement considéré comme étant plus pertinent pour les formes de mobilité les moins communes.

En général, les diverses composantes de la logique d'intervention d'Europass sont cohérentes les unes par rapport aux autres, bien que des ajustements soient à ce sujet encore possibles. Voir le chapitre sur les recommandations ci-dessous. La cohérence et la complémentarité d'Europass avec les programmes de financement liés, par ex. une partie du programme de formation continue tout au long de la vie de l'UE, les développements de politique, comme les développements de systèmes basés sur la compétence et le développement de normes académiques standard, ainsi que les initiatives européennes et nationales pour enregistrer les compétences, ont été jugées claires. Des risques de chevauchement limités existent avec certaines initiatives spécifiques, mais ceux-ci ne sont pas inquiétants et la Commission prend des mesures appropriées pour rendre compatibles des outils différents (par exemple en ce qui concerne le Youth Pass- Passeport Jeunesse), afin que ces risques ne continuent pas à se développer à l'avenir.

L'évaluation a également clairement dévoilé un niveau de satisfaction élevé de la part des utilisateurs en ce qui concerne les documents Europass. La plupart des parties prenantes ont rapporté lors de nos études d'évaluation que les documents Europass se sont améliorés en termes de structure et de format par rapport à la période pré-2005. En particulier, le CV Europass a été très apprécié, plus de quatre cinquième des parties prenantes abordées dans le rapport de l'évaluation déclarant que le CV est bien structuré et s'avère être un outil utile. En résumé, les documents Europass permettent une communication plus claire des capacités et compétences des individus et facilitent la comparaison de candidats à la fois pour la formation continue tout au long de la vie et pour les postes professionnels à pourvoir. Europass favorise donc un échange d'informations plus standardisé et plus aisé sur les qualifications entre les organisations et les secteurs, facilitant ainsi leur compréhension. Grâce à l'approche standardisée, il est beaucoup plus facile pour les employeurs et les institutions académiques de déterminer les qualifications et les compétences des individus. Les étudiants du supérieur et les individus employés depuis plus de cinq ans sont ceux qui trouvent que les outils Europass sont plus utiles pour présenter leurs qualifications et compétences d'une façon claire.

Les instructions fournies pour l'utilisation des outils ont également été très appréciées : plus de 80 % des personnes interrogées dans notre étude sur les bénéficiaires ont déclaré que le fait de remplir le CV en ligne en utilisant les didacticiels et les exemples fournis facilitait la constitution du CV, bien qu'elles demandaient aussi souvent plus d'instructions et

d'exemples de l'utilisation de cet outil. Une certaine marge d'amélioration dans la structure, le format, en particulier en ce qui concerne la simplification des documents, et une assistance pour l'accès et l'utilisation des documents ont également été mis en évidence pendant l'évaluation et les recommandations à ces sujets sont proposées ci-dessous dans ce document de synthèse, un compte-rendu plus détaillé étant fourni dans le rapport d'évaluation complet.

L'utilité d'Europass pour ses utilisateurs se manifeste par l'accès accru à l'initiative. Les statistiques montrent une augmentation constante de l'utilisation des documents de transparence Europass. Le CEDEFOP a enregistré plus de 8 millions de visites sur le portail Europass qu'il a géré jusqu'en septembre 2007, ce qui représente plus de 6 millions de téléchargement d'exemples, modèles, instructions et plus de 2 millions de créations de CV en ligne. En outre, les utilisateurs englobent une large gamme de groupes d'âge, de statuts professionnels, de niveaux d'études (bien qu'il y ait une prévalence du secteur de l'enseignement, des secteurs publics et privés) même si les personnes ayant des niveaux d'études plus élevés ont tendance à davantage utiliser le CV. Un volume équivalent d'activité concernant simplement le CV jusqu'en 2010 excéderait de loin la cible de la Commission en ce qui concerne l'accès aux outils dans leur ensemble, fixée au début de l'initiative. Alors que le CV Europass obtient clairement des niveaux d'accès très élevés, les données sur l'accès aux autres outils de transparence ne peuvent pas être jugées en raison d'un manque d'exhaustivité.

L'accès est favorisé par l'existence d'un portail Internet consacré à l'initiative, qui est sous la responsabilité de la Commission mais qui a été conçu et est géré par le CEDEFOP. Le site Internet, qui est jugé comme étant clair par la grande majorité des bénéficiaires interrogés pour cette évaluation, donne directement accès à une partie des documents de transparence Europass pour les utilisateurs. Tous les CNE ont aussi mis en place des sites Internet Europass nationaux, qui fournissent des informations générales et spécifiques aux pays sur Europass et sont reliés au portail européen. Ces sites Internet nationaux ont souvent été décrits comme professionnels et de haute qualité au cours des entretiens approfondis de l'évaluation.

L'accès est également en partie stimulé par l'activité de la structure de mise en œuvre d'Europass. Jusqu'à mi-2005, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, tous les Centres Nationaux Europass ont été établis et ont commencé à être exploités, nombreux d'entre eux mettant aussi en place d'autres actions européennes dans les domaines de l'éducation et de la culture. Une structure solide au niveau national (contrairement au niveau européen) est considérée comme nécessaire pour promouvoir Europass de façon efficace et être capable de créer le lien et de communiquer efficacement avec les parties prenantes correspondantes qu'il faut impliquer de façon à ce que l'initiative soit réussie. Toutefois, l'évaluation actuelle d'Europass ne pourrait que bénéficier de l'analyse d'une année entière d'activité des CNE. D'autres évaluations permettront bien entendu d'en savoir plus sur la qualité des activités des CNE.

La plupart des parties prenantes abordées pendant l'évaluation étaient satisfaites des activités entreprises par les CNE. Le degré de focalisation et de clarté des objectifs dans leurs programmes de travail s'améliore avec le temps et le degré de concordance entre les objectifs et les activités en pratique est également solide, bien qu'il y existe dans la pratique de grandes différences dans le niveau d'activité entre les différents CNE. En ce qui concerne le degré de communication avec d'autres centres de conseil, à ce point de la

mise en œuvre de l'initiative, il est toutefois nécessaire d'initier des liens plus étroits vers Euroguidance, NARIC, the National Agencies of the Lifelong Learning programme (Agences nationales du programme de formation tout au long de la vie) ou EURES afin de poursuivre l'intégration des documents Europass avec les activités de ces autres centres au niveau national. Certains pays ont montré la voie à ce sujet et leurs exemples de bonnes pratiques devraient être suivis par un grand nombre de pays. Davantage de sensibilisation du public général pourrait également augmenter l'accès à l'initiative et certaines parties prenantes ont donc suggéré que des activités de dissémination soient plus intégrées dans le cadre des activités de la structure de mise en place d'Europass. L'évaluation suggère en outre que la qualité du rapport des CNE sur leurs activités variait jusqu'ici et qu'il serait bénéfique à l'initiative de renforcer ces activités de rapport dans le futur.

Pour ce qui est de l'impact de l'initiative, Europass s'est avéré apporter des avantages clairs à un grand nombre d'individus. Plus d'un quart des utilisateurs d'Europass ont considéré qu'Europass les a aidé à accéder à des opportunités d'apprentissage et d'emploi dans toute l'Europe dans une très grande ou grande mesure et plus d'un cinquième dans une mesure modérée, d'après notre étude auprès des bénéficiaires. Seulement 13 % ont considéré qu'Europass les a aidé à ce sujet dans une petite ou très petite mesure. Lorsqu'on étudie en particulier le fait qu'Europass a aidé ou non les personnes interrogées à changer de travail ou d'endroit, nous constatons qu'environ 15 % des personnes interrogées (environ une sur sept) a rapporté qu'Europass les a aidé à le faire. Cela correspondrait encore à un nombre de personnes considérable. Si nous prenons en compte le fait qu'au moins 2 000 000 personnes ont créé un CV Europass au cours de ses deux ans et demi d'existence, Europass pourrait avoir aidé directement plus de 300 000 individus dans leur expérience de mobilité, ce qui est un chiffre remarquable. D'autres impacts de l'initiative pourraient être attendus à mesure qu'elle devient de plus en plus connue. Europass-Mobilité et les deux suppléments font partie de ces outils qui nécessitent plus d'amélioration dans ce domaine.

Europass a prouvé jusqu'ici qu'il obtient les résultats espérés à un coût moindre, montrant donc de bons niveaux d'efficacité. Le budget UE pour l'initiative s'élève à 2,1 millions d'euros par an (2005, 2006 et 2007). La plus grande partie (2 millions d'euros) est utilisée pour co-financer les Centres Nationaux Europass, pour lesquels les pays participants doivent contribuer selon un chiffre équivalent. 0,5 millions d'euros supplémentaires ont été dépensés par le CEDEFOP afin de mettre en place et d'entretenir le portail Europass qu'il gère. Avec des estimations conservatrices, le coût global de chaque document Europass se situerait en dessous de 5,75 euros. Le coût par CV Europass ayant aidé les individus à matérialiser les expériences de mobilité se serait élevé à environ 39 euros. Du point de vue de l'évaluateur, ceci fournit un bon rapport qualité-prix.

Les coûts en termes de développement du cadre Europass concernent surtout les coûts du temps associé au développement des outils. De petites équipes ont travaillé dans ce domaine et leur action a été efficace aux yeux de l'évaluateur.

En termes d'efficacité du réseau des Centres Nationaux Europass, comme indiqué ci-dessus, ils sont co-financés par une subvention globale de 2 millions d'euros par an de la Commission européenne et reçoivent des contributions nationales équivalentes, une allocation financière que les CNE ont considéré comme étant en ligne avec les activités qu'ils ont du entreprendre. Toutefois, l'évaluation a révélé que les niveaux d'activité varient

énormément selon les pays analysés, certains CNE ayant obtenu un niveau d'activité beaucoup plus important que d'autres, à un coût similaire. La plupart des CNE ont néanmoins enregistré un volume d'activité en hausse depuis 2005. Vu les niveaux constants de financement qu'ils ont reçu, cela devrait signaler une augmentation de leurs niveaux d'efficacité. Pour juger de l'efficacité du réseau de CNE, il est vraiment important de garder à l'esprit qu'au moment de l'évaluation, celui-ci n'était en place que depuis deux ans et que des « coûts de mise en place », en termes de ressources humaines et financières, ont pu être investis pendant cette période. Si un financement supplémentaire devait être débloqué pour l'initiative, la plupart des CNE ont déclaré qu'il devrait être alloué à davantage d'activités promotionnelles pour atteindre un public plus large. De la même façon, il a été mentionné par les coordinateurs des CNE que recruter plus de personnel pour stimuler l'interaction avec toutes les parties prenantes et avec les centres d'orientation serait un investissement potentiellement utile des ressources supplémentaires.

L'initiative Europass, malgré ses résultats positifs, se trouve encore, comme cela a déjà été mentionné, à une étape très précoce et à ce point, la durabilité de l'initiative sans financement de l'UE serait faible. D'après les parties prenantes, et en particulier les CNE, si l'initiative ne recevait plus aucun soutien de la part de l'UE, les structures de mise en œuvre risqueraient de disparaître. L'image décrite par les CNE est similaire en ce qui concerne la durabilité des effets positifs de l'initiative si le soutien de l'UE était retiré. Seulement 5 % des CNE ont considéré que les effets positifs dureraient presque certainement, tandis que presque un quart d'entre eux ont considéré qu'ils ne dureraient pas. Plus de temps et de soutien sont nécessaires de façon à ce que les utilisateurs et les parties prenantes se familiarisent avec le cadre et pour qu'Europass devienne plus largement utilisé dans l'enseignement et l'emploi, après quoi l'initiative aurait plus de chance de survivre même si le financement de l'UE cessait.

La valeur ajoutée européenne de l'initiative Europass est claire. La nature de l'initiative vise en elle-même à faciliter la mobilité entre les pays, ainsi qu'entre les secteurs. Elle répond à un besoin européen et nous avons vu qu'Europass est étroitement lié à d'autres développements européens. La valeur ajoutée européenne est issue du soutien de l'UE et d'une approche élargie à toute l'Europe (un cadre unique de document de base est utilisé pour l'ensemble de l'UE), qui, si elle réussit, serait plus efficace qu'une prolifération, c'est à dire des activités bilatérales ou même multilatérales entreprises à des niveaux nationaux ou régionaux. L'évaluation a révélé la nécessité d'un cadre commun en Europe pour stimuler la mobilité dans le marché unique et dans quelle mesure le fait d'avoir des documents communs, qui ne changent pas de pays en pays, est un facteur crucial pour obtenir des niveaux supérieurs de réussite et d'efficacité dans ce secteur. De plus, sans l'approche européenne, il y aurait un risque grave de perdre de la cohérence et de la visibilité. Il est estimé qu'environ 600 000 utilisateurs de moins (environ 30 %) auraient utilisé le CV Europass et le Portfolio des langues si ceux-ci n'étaient pas fournis par un service européen.

Recommandations

Suite aux principaux résultats et conclusions du processus d'évaluation, l'évaluateur a donné vingt-et-une recommandations liées aux sujets principaux couverts par l'évaluation, à savoir :

Pertinence

- Les efforts futurs de dissémination et de développement des outils se concentrent en particulier sur la mobilité professionnelle (le type de mobilité la plus fréquente), incluant la mobilité professionnelle internationale (un type de mobilité qui doit augmenter à l'avenir et par rapport à laquelle Europass pourrait offrir une valeur ajoutée claire - voir aussi les recommandations sur la valeur ajoutée européenne ci-dessous).

Pertinence et complémentarité

- La complémentarité d'Europass avec les programmes actuels de formation et d'enseignement est améliorée pour assurer que l'utilisation des documents Europass devienne universelle dans ces programmes à chaque fois qu'il existe une complémentarité entre les deux.
- Une coopération plus étroite avec ces entités développant des initiatives de transparence similaires continue à être développée de sorte que la relation entre les outils Europass et les autres documents de transparence soit claire pour les utilisateurs et que la duplication des efforts soit évitée.

Efficacité

- Les développements futurs sont plus particulièrement axés sur l'amélioration du CV Europass, l'outil le plus apprécié et potentiellement utile du cadre d'après les bénéficiaires, y compris la production d'une version plus courte du CV en coopération avec les employeurs et les agences de recrutement, pendant que la nécessité et/ou l'amélioration des sections du CV Europass sur « l'emploi souhaité », « les capacités et compétences personnelles » et « les informations supplémentaires et annexes » est réévaluée.
- Les liens avec les centres d'orientation et la communauté professionnelle sont renforcés grâce à l'activité des CNE. Ceci pourrait comprendre la signature d'accords avec les centres d'orientation sur la dissémination des outils Europass, comme cela s'est déjà produit dans certains pays.
- D'autres exemples de l'usage des documents, en particulier montrant comment les documents peuvent être adaptés et ciblés vers des usages alternatifs, sont proposés aux utilisateurs par le site Internet Europass et ce travail se poursuit dans le développement de documents d'assistance, y compris des directives détaillées sur la façon de formuler les capacités et compétences sur la base d'activités, de périodes de mobilité et d'expérience.
- La Commission encourage le fait que d'autres entités, telles que les Chambres de Commerce et les établissements d'enseignement, distribuent Europass Mobilité plus souvent en plus des CNE.
- Le Supplément au diplôme est développé pour prendre davantage en considération les résultats d'apprentissage.
- Les données sont recueillies au niveau national sur l'accès à tous les outils Europass et les systèmes de suivi pour le cadre de mise en œuvre d'Europass en général sont renforcés par l'introduction d'un système structuré d'indicateurs d'activité en même temps qu'une orientation plus importante concernant la pertinence et l'exhaustivité des informations devant être fournies par les rapports d'activité annuelle des CNE est donnée aux CNE par la Commission.
- Les liens entre Europass et d'autres initiatives dans le domaine de la transparence des compétences sont expliqués plus clairement aux bénéficiaires potentiels.

- La DG EAC encourage l'utilisation du CV Europass au sein des différentes DG de la Commission et des autres services de l'UE.

Efficacité

- L'augmentation des budgets des campagnes de communication et d'information pour les CNE est prise en considération si ceux-ci doivent entreprendre d'autres d'activités promotionnelles Europass.

Durabilité

- Un accès plus large à l'initiative est stimulé comme la meilleure façon d'assurer la durabilité des résultats en cas d'arrêt du financement de l'UE pour l'initiative.

Valeur ajoutée européenne

- Les développements futurs de l'initiative tiennent compte de la valeur particulière d'Europass pour la mobilité internationale pour viser à l'améliorer encore plus (en particulier la mobilité professionnelle à l'international), sans que ce soit au détriment de l'amélioration de sa valeur pour faciliter la mobilité nationale ou régionale à chaque fois que cela est possible.